

DEMANDE D'ÉCHANGE DE PERMIS ÉTRANGER

1 – Questionnaire préalable à compléter impérativement avant de constituer votre dossier

Question 1 :

Mon permis de conduire a été délivré par l'un des pays listés ci-après ?

OUI

NON

Echange de permis :

Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Antigua et Barbuda, Arabie Saoudite, Bahamas, Bahreïn, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Burundi, Cap Vert, Centre Afrique, Corée du Sud, Costa Rica, Cuba, Djibouti, La Dominique, Egypte, Emirats Arabes Unis, Ethiopie, Gabon, Gambie, Grenade, Guatemala, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Guyana, Honduras, Hong Kong, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, Japon, Jordanie, Kenya, Kosovo, Koweït, Laos, Liban, Libéria, Libye, Macao, Macédoine (ARYM), Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Papouasie Nouvelle Guinée, Paraguay, Philippines, Russie, Saint Christophe et Nieves, Sainte Lucie, Saint Martin, Saint Vincent et les Grenadines, Salvador, Samoa, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Suisse, Surinam, Swaziland, Syrie, Taiwan, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, Vanuatu, Vietnam.

Les pays de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen.

Les cas particuliers en matière d'échange de permis :

Australie : uniquement les catégories A et B échangeables

Bosnie Herzégovine : uniquement la catégorie B échangeable

Burkina Faso : toutes les catégories échangeables sauf la catégorie D

Canada :

Ile du Prince Edouard : uniquement la catégorie B échangeable

Nouveau Brunswick : toutes les catégories échangeables

Terre Neuve et Labrador ; uniquement la catégorie B échangeable

Québec : uniquement la catégorie B échangeable

Manitoba : uniquement la catégorie B échangeable

Ontario : uniquement la catégorie B échangeable

Alberta : uniquement la catégorie B échangeable

Colombie Britannique : uniquement la catégorie B échangeable

Côte d'Ivoire : uniquement les catégories A et B échangeables

Etats Unis d'Amérique où l'échange est limité avec les Etats suivants :

Delaware : uniquement la catégorie B échangeable

Maryland : uniquement la catégorie B échangeable

Ohio : uniquement la catégorie B échangeable

Pennsylvanie : uniquement les catégories A et B échangeables

Virginie : uniquement la catégorie B échangeable

Caroline du Sud : toutes les catégories échangeables

Massachusetts : toutes les catégories échangeables

New Hampshire : toutes les catégories échangeables

Illinois : toutes les catégories échangeables

Iowa : toutes les catégories échangeables

Michigan : toutes les catégories échangeables

Wisconsin : uniquement la catégorie B échangeable

Arkansas : uniquement la catégorie B échangeable

Oklahoma : toutes les catégories échangeables

Texas : uniquement la catégorie B échangeable

Colorado : uniquement la catégorie B échangeable

Floride : uniquement les catégories A et B échangeables

Connecticut : uniquement les catégories A et B échangeables

Iran : uniquement la catégorie B échangeable

Jamaïque : uniquement les catégories A et B échangeables

Question 2 :

Mon permis de conduire est en cours de validité ?

OUI

NON

Question 3 :

Je suis de nationalité étrangère (hors UE)**

Mon titre de séjour est il valide depuis moins 'un an ?

OUI

NON

Mon titre de séjour a été obtenu après mon permis de conduire ?

OUI

NON

** Vous avez le statut étudiant/travailleur temporaire/ saisonnier : vous pouvez conduire avec votre permis de conduire.

En cas de réponse négative à une seule de ces questions, l'échange de votre permis de conduire étranger contre un permis français est impossible.

2- Constitution du dossier

**Vous devez obligatoirement cocher et présenter dans l'ordre les documents demandés en A/(ci-dessous)
Puis selon votre situation ceux demandés en B (pages suivantes)**

Partie à remplir par l'utilisateur	Partie réservée à l'administration		
NOM	Examen n°1	Examen n°2	Examen n°3
PRENOM	Le	Le	Le
Date de naissance :	N° du PC étranger :		Date d'obtention :
Lieu de naissance :	Pays de délivrance du PC :		Fin de validité :
SEXE <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Lieu de délivrance du PC :		
Nationalité (s) :	Date début de validité du 1^{er} titre de séjour (moins d'un an) :		AGEDREF :
N° de téléphone portable :	Réfugié : O N	NEPH	
Signature :			

A/ Documents obligatoires à présenter pour toute demande d'échange :

	X	Partie réservée à l'administration
Le présent questionnaire dûment renseigné		
Original du permis de conduire + 2 copies couleur		
Original de la traduction du permis s'il n'est pas rédigé en langue française (traduit par un traducteur habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives françaises) Consulter le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956		
Attestation originale établie par les autorités administratives étrangères ayant établi le titre de conduite mentionnant le N° de permis, le lieu d'obtention, les dates d'examen des catégories obtenues, la validité des droits à conduire ainsi que l'absence de mesures de restrictions, de suspension ou d'annulation des droits à conduire (et sa traduction)		
Formulaire Cerfa06 renseigné, daté, signé EN COULEUR		
Formulaire Cerfa n°14879*01 (demande de permis de conduire par échange) dûment renseigné, daté et signé		
Original + 1 photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom En cas d'hébergement : Original + 1 photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant Une attestation certifiant que le demandeur habite chez l'hébergeant		
2 photos réglementaires		

B/ Documents obligatoires à apporter selon votre situation :**Vous êtes étranger hors UE et vous détenez un permis hors UE**

Original + 1 copie recto verso du titre de séjour Ou si tampon OFFI : Original du passeport + 1 copie du visa long séjour validé par OFFI + 1 copie des pages identité et des pages du passeport tamponnées		
Vous êtes ressortissant Suisse sans titre de séjour : Justificatif de domicile en France et tout document prouvant la date d'entrée en France : les certificats de résidence établies par les communes suisses (avec leur traduction)		
Vous ne possédez pas la même nationalité que le permis présenté : Document probant délivré par l'Etat du permis de conduire (autorité consulaire) prouvant un séjour d'au moins 185 jours par année civile (incluant la date d'obtention du permis) dans le pays qui a délivré le permis. <i>(à défaut et sous réserve d'examen (en original + copies) une attestation de travail et les fiches de paie correspondantes ou une attestation de scolarité et les bulletins de notes correspondant (justifiant d'au moins 185 jours par année civile à l'étranger))</i>		
Vous êtes réfugié, apatride ou bénéficiez de la protection subsidiaire : Original et copie du premier récépissé délivré constatant la reconnaissance d'une protection internationale		

Vous êtes étranger hors UE et vous détenez un permis de l'UE

Original + 1 copie recto verso du titre de séjour Ou si tampon OFFI : Original du passeport + 1 copie du visa long séjour validé par OFFI + 1 copie des pages identité et des pages du passeport tamponnées		
Pour les catégories dont la durée de validité est expirée ou qui sont soumises à une visite médicale obligatoire en France : Prendre RDV auprès d'un médecin agréé pour passer une visite médicale : Fournir l'original du Cerfa relatif au contrôle médical dûment renseigné, daté et signé et validé par un médecin agréé		
Vous êtes réfugié, apatride ou bénéficiez de la protection subsidiaire : Original et copie du premier récépissé délivré constatant la reconnaissance d'une protection internationale		

Vous êtes européen et vous détenez un permis hors UE

Original + 1 copie recto verso de votre titre d'identité (carte d'identité ou passeport)		
Document probant délivré par l'Etat du permis de conduire (autorité consulaire) prouvant un séjour d'au moins 185 jours par année civile (incluant la date d'obtention du permis) dans le pays qui a délivré le permis. <i>(à défaut et sous réserve d'examen (en original + copies) une attestation de travail et les fiches de paie correspondantes ou une attestation de scolarité et les bulletins de notes correspondant (justifiant d'au moins 185 jours par année civile à l'étranger))</i>		
Justificatif de 6 mois de résidence en France (contrat de location, contrat de travail, justificatif de sécurité sociale, avis d'imposition ...).		

Vous êtes européen et vous détenez un permis de l'UE

Original + 1 copie recto verso de votre titre d'identité (carte d'identité ou passeport)		
Justificatif de 6 mois de résidence en France (contrat de location, contrat de travail, justificatif de sécurité sociale, avis d'imposition ...).		
Pour les catégories dont la durée de validité est expirée ou qui sont soumises à une visite médicale obligatoire en France : Prendre RDV auprès d'un médecin agréé pour passer une visite médicale : Fournir l'original du Cerfa relatif au contrôle médical dûment renseigné, daté et signé et validé par un médecin agréé		

Vous êtes français et vous détenez un permis hors UE		
Original + 1 copie recto verso de votre titre d'identité (carte d'identité ou passeport)		
Tout document prouvant la date d'entrée en France (billets d'avion , passeport,...)		
Document probant délivré par l'Etat du permis de conduire (autorité consulaire) prouvant un séjour d'au moins 185 jours par année civile (incluant la date d'obtention du permis) dans le pays qui a délivré le permis. <i>(à défaut et sous réserve d'examen (en original + copies) une attestation de travail et les fiches de paie correspondantes ou une attestation de scolarité et les bulletins de notes correspondant (justifiant d'au moins 185 jours par année civile à l'étranger)</i>		
Vous possédez la nationalité française et la nationalité de l'Etat qui a délivré le permis de conduire : L'original et la copie du titre d'identité étranger Si vous n'étiez pas français lors de l'obtention de votre PC ⇒ fournir le Certificat de Nationalité Française Si vous étiez français lors de l'obtention de votre PC ⇒ fournir justificatif des 6 mois dans le pays		

Vous êtes français et vous détenez un permis de l'UE		
Original + 1 copie recto verso de votre titre d'identité (carte d'identité ou passeport)		
Justificatif de 6 mois de résidence en France (contrat de location, contrat de travail, justificatif de sécurité sociale, avis d'imposition ...).		
Pour les catégories dont la durée de validité est expirée ou qui sont soumises à une visite médicale obligatoire en France : Prendre RDV auprès d'un médecin agréé pour passer une visite médicale : Fournir l'original du Cerfa relatif au contrôle médical dûment renseigné, daté et signé et validé par un médecin agréé		

Vous possédiez un permis français, vous l'avez échangé à l'étranger, vous souhaitez rétablir votre permis français		
Original + 1 copie recto verso de votre titre d'identité (carte d'identité ou passeport)		
Tout document prouvant la date d'entrée en France (billets d'avion , passeport,...)		
DECISION		
Avis proposé le :	Décision le :	<input type="checkbox"/> Accord
		<input type="checkbox"/> Refus
Par :	Par :	
Observations :		

